



**Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil Municipal
du mardi 22 août 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux août, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 août 2017, s'est réuni en séance publique ouverte par Monsieur Jean-Paul AVRIL, 1^{er} adjoint-

Membres présents : (appel effectué par priorité d'âge) :

Mme REYNAUD, M. AVRIL, Mme VAMECK, M. POUYADOUX, Mme PATRAUD, M. RIGOUX, M. LABORIE, M. TONUS, M. MANIERE, M. SOULARUE, Mme COMBESCOT, M. DESCAMPS, M. PRIMAULT, Mme AUCLAIR, M. HYLLEIRE, Mme MEUNIER, M. DELNAUD, Mme TARDIEU, Mme BELONIE, M. LEMIERE, M. MAZERON, Mme DENIS, M. NEYRET, Mme FOURNIALS, M. FISCHER, Mme CLAUD, Mme BENOIT, Mme MOREL, *Conseillers Municipaux*

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme LENGRENEY (à Mme REYNAUD) ; Mme BOUDIE (à Mme TARDIEU) ; M. BARLOT (à Mme FOURNIALS) ; M. ELY (à M. MANIERE) ; Mme WINNY (à Mme MEUNIER) ; M. PERETTI (à Mme CLAUD).

Membre absent excusé : /

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 07 juillet 2017

-Approuvé-

Le procès-verbal est consultable en mairie-

DECISIONS

Monsieur Jean-Paul AVRIL, Président de séance, sollicite Madame MEUNIER pour rendre compte des sept décisions qu'elle a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant que maire :

V-2017/55	Demande de subvention auprès du Département de la Corrèze au titre des études à réaliser pour la définition des équipements nécessaires à la défense incendie
V-2017/56	Marché avec la société DEJANTE ENERGIES SUD OUEST pour la mise en valeur du patrimoine, éclairage sportif, éclairage lié à l'accessibilité – année 2017-2020
V-2017/57	Marché public de service pour une prestation d'éducation musicale 2017/2018 avec l'école de musique de Malemort – coût horaire : 28 € TTC
V-2017/58	Renouvellement d'adhésion à l'association le « C.A.U.E. de la Corrèze » (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2017 – coût- : 500 €
V-2017/59	Contrat d'engagement avec Monsieur Serge CONJAD agissant au nom de l'orchestre LOUP PARCA, pour une animation musicale lors du feu d'artifice de Malemort – coût : 800 € TTC
V-2017/60	Contrat de location d'une batterie pour véhicule électrique avec la société DIAC Location – Coût : 73 € HT par mois
V-2017/61	Avenant n°1 au marché pour la réhabilitation intérieure vestiaires tribune rugby au Parc Omnisports Raymond Faucher avec la SOBEL SAS – Lot n°7 : électricité - relatif à une moins-value concernant la non fourniture de blocs autonomes d'alarmes incendie

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Madame Stéphanie MOREL pour remplir les fonctions de Secrétaire (art. L 2121-15).

-Approuvé à l'unanimité-

Election du Maire de la commune de Malemort

Rapporteur : LE DOYEN D'AGE

Avec 27 voix : **Monsieur Jean-Paul AVRIL est proclamé Maire de Malemort.** Il est immédiatement installé, et préside la séance.

Election des adjoints de la commune de Malemort

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Avec 27 voix : Monsieur Alain RIGOUX, Madame Annie REYNAUD, Madame Sandrine FOURNIALS, Monsieur Mathias MAZERON, Madame Florence BELONIE, Monsieur Daniel TONUS, Madame Sylvie CLAUD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Madame Nicole PATRAUD sont proclamés adjoints et immédiatement installés.

V-20170822/54 : Délégations du conseil municipal au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20170822/55 : Délibération pour opter pour l'application des règles de l'article 22 alinéas 12 et 13 de l'ancien code des marchés publics compatibles avec les nouveaux textes en vigueur

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

V-20170822/56 : Désignation d'un nouveau représentant de la commune au sein des « Treize arches » pour pourvoir au remplacement de l'ancien Maire, et de son délégué suppléant

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Déléguée titulaire :

↳ Florence BELONIE

Déléguée suppléante :

↳ Sylvie CLAUD

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Malemort pour être affiché le 24 août 2017 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Toutes les délibérations précitées, sont affichées, et peuvent être consultées dans leur texte intégral en mairie (panneau d'affichage niveau accueil).

A Malemort, le 23 août 2017

Monsieur le Maire,
Jean-Paul AVRIL

